

A.V.N. BALLAGUET

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 Euros

Siège social à COLLEMIERS (Yonne – 89100) 9, rue Girault

933 054 702 RCS SENS – SIRET 933 054 702 00016

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

Procès-verbal des délibérations

Le 14 janvier 2026 à 9 heures, les associés de la société A.V.N. BALLAGUET, société par actions simplifiée, au capital de 15.000 Euros divisé en 15.000 actions d'un Euro, ayant son siège social à COLLEMIERS (Yonne – 89100) 9, rue Girault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 933 054 702, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BALLAGUET, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Assemblée réunit le quorum requis et qu'elle peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce : dissolution anticipée ou non de la Société en raison de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- les rapports de la Présidence ;
- le bilan et le compte de résultat de la société au 31 mars 2025 ;
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Paraphe
MAB

Paraphe
MVB

Paraphe


Puis il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat ainsi que le texte des résolutions proposées, et d'une manière générale les documents et renseignements prévus par les normes en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition conformément aux normes en vigueur et pendant le délai fixé par lesdites dispositions, le tout de manière à satisfaire leur droit à l'information.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion. Il présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice. Puis il déclare la discussion ouverte.

De brèves explications sont échangées, puis plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Dissolution anticipée ou non de la société

L'Assemblée générale constate que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, font ressortir des capitaux propres de (6.226,44) Euros pour un capital de 15.000 Euros, statuant conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L. 225-248 du Code de commerce, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée générale prend acte que la loi donne à la Société jusqu'au 31 mars 2028 pour reconstituer une situation nette au moins égale à la moitié du capital, cette reconstitution dans le délai prévu pouvant être obtenue par la réalisation des profits ou par augmentation de capital. Faute d'y parvenir dans le délai imparti, à compter du 1^{er} avril 2028 toute personne intéressée pourra demander au Président du Tribunal de commerce de prononcer la dissolution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbaux de la présente décision en vue de l'accomplissement des formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.

LE PRESIDENT-ASSOCIE

Monsieur Alain BALLAGUET

Signé par :

M. Alain BALLAGUET

1C1D0282AEEA4CB...

Monsieur Nicolas BALLAGUET

Signé par :

[Signature]

2F21C9440D93437...

Madame Véronique MACHAC épouse BALLAGUET

Signé par :

Mme Véronique BALLAGUET

0F9989537B7143A...